

BON DE SOUTIEN

Rénover et agrandir le service des urgences adultes

> OUI, je soutiens la Fondation *

et je fais un don de :

20 € ... 35 € ...

50 € ... 100 € ... Autre €

> Je souhaite devenir **ami bienfaiteur** de la Fondation.

Je fais un don exceptionnel de :

500 € ... 1 000 € ... Autre €

> Par chèque

Merci d'établir votre chèque à l'ordre de :
Fondation Hôpital Saint Joseph
et renvoyez-le en utilisant
l'enveloppe déjà timbrée ci-jointe.

> Par mandat de prélèvement SEPA bancaire **

(complétez le verso)



> Par internet

sur le site :

www.fondation-saint-joseph.fr

Déduction fiscale

La Fondation Hôpital Saint Joseph, reconnue d'utilité publique, permet de bénéficier d'une réduction d'impôt de 66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable et de 75 % pour l'IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière).

Pour tout don, la Fondation Hôpital Saint Joseph vous adressera un reçu fiscal.

Par exemple :

> Coût réel pour vous	34 €
> Réduction d'impôt	66 €
> Montant de votre chèque	100 €



Malgré les précautions que nous prenons, il peut arriver que vous receviez plusieurs bulletins.

Pour éviter ce genre de désagrément, merci de nous retourner les différents bons de soutien en précisant la seule adresse correcte.

La Fondation Hôpital Saint Joseph s'engage à ne pas communiquer vos coordonnées à tout autre organisme faisant appel à la générosité du public. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous écrire.
* Les besoins de financement soulignés dans cet appel peuvent évoluer. C'est pourquoi les dons confiés à la Fondation Hôpital Saint Joseph sont mutualisés pour répondre à ses missions prioritaires. ** (€ Single Euro Payments Area > ou Espace unique de paiement en euros)

